

Dans l'intérêt de qui? Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le métier de sociologue au Canada
In Whose Interest? The Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, and the Sociological Profession in Canada

Ralph MATTHEWS

Volume 19, numéro 2, octobre 1987

Nouvelles trajectoires sociologiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001483ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001483ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

MATTHEWS, R. (1987). Dans l'intérêt de qui? Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le métier de sociologue au Canada. *Sociologie et sociétés*, 19(2), 169–171. <https://doi.org/10.7202/001483ar>

Dans l'intérêt de qui? Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le métier de sociologue au Canada

RALPH MATTHEWS

Introduction

Les indications fournies aux personnes invitées à se prononcer sur le fonctionnement des différents organismes subventionnant la recherche au Canada, mettent de l'avant un certain nombre de questions qui méritent qu'on s'y arrête. Elles ont trait à l'existence possible d'un paradigme socioscientifique dominant au moyen duquel les projets de recherche seraient évalués, et elles concernent la représentativité des évaluateurs de projets de recherche par rapport aux différents groupes d'intérêt impliqués comme les femmes et les minorités ethniques. De telles questions sont importantes. Cependant, elles comportent aussi une étroitesse de vue. Elles omettent de plus larges questionnements reliés à la structure du pouvoir au sein de nos organismes allouant des subventions.

Ironiquement, cet état de choses est courant dans la profession sociologique au Canada. En dépit du fait que nous sommes le groupe universitaire le plus préoccupé par les questions des intérêts de classes et du pouvoir, et malgré que plusieurs d'entre nous font de la recherche pour déterminer la mesure dans laquelle les intérêts de divers groupes dépendants sont usurpés par d'autres, nous examinons rarement à quel degré nos propres intérêts sont protégés ou usurpés. Lorsqu'il est question de nos organismes allouant des subventions, nous sommes fréquemment préoccupés par les «procédures» utilisées pour évaluer nos projets, au point où nous ne considérons pas les questions plus vastes, reliées au pouvoir et au contrôle exercés sur la recherche subventionnée au Canada. Le propos qui suit examinera ces préoccupations plus larges en regard du CRSH. Cependant, les mêmes questions doivent être posées en ce qui a trait aux autres organismes majeurs subventionnant la recherche au Canada.

La structure du CRSH

Le CRSH fut créé par une loi du parlement en 1977 et commença ses opérations en 1978. Selon la loi, le «Conseil» est nommé par le gouvernement et il est composé de vingt-deux membres. Même si cela est un point trivial, il est important de réaliser que le CRSH est un «Conseil», ce qui signifie que vingt-deux personnes sont responsables des décisions du CRSH; les décisions sont relatives aux programmes à développer, aux domaines de recherche spécialisée à encourager, ou à l'inverse, à abandonner, et même aux projets de recherche à subventionner.

Lorsqu'il fut fondé, le «Conseil» était constitué de représentants des humanités et des sciences sociales qui, auparavant, avaient été membres du Conseil des arts du Canada. Ils ont adopté une structure organisationnelle similaire à celle de ce dernier Conseil, incluant un «jury des affaires universitaires» pour le conseiller sur des questions de politique de recherche et d'orientation. Toutefois, le «Conseil» a aboli ce jury en 1986. Alors, plus qu'auparavant, le «Conseil» est maintenant responsable de la création et de l'orientation de sa politique de recherche.

Quoi qu'il en soit, le «Conseil» se réunit seulement occasionnellement durant l'année. Ses activités quotidiennes sont réalisées par un personnel administratif chapeauté d'un président, d'un vice-président, d'un directeur général des programmes, d'un trésorier et d'un secrétaire. Sous ce groupe administratif, il y a la division des directeurs et des agents de subventions avec qui la plupart d'entre nous négocions.

Jusqu'aux années 80, les agents de subvention sollicitaient des évaluations universitaires pour chaque demande, puis en présentaient un résumé au «Conseil». Depuis 1981, un système de

comités disciplinaires décisionnels composés d'universitaires fut établi. Ces groupes se rencontrent et jaugent les commentaires des personnes qui servent d'évaluateurs aussi bien que la demande de subvention elle-même. Alors, ils recommandent au «Conseil» les demandes qui devraient être subventionnées.

Les implications de ces changements organisationnels récents au niveau de la structure de l'organisme semblent double. Bien que le «Conseil» dispose maintenant de plus d'expertise au sujet d'une demande particulière de fonds, pour établir qu'elle soit ou non subventionnée, il reçoit en quelque sorte moins d'avis sur les questions de politiques de recherche.

La composition du Conseil

En tant que «Conseil» assumant des responsabilités majeures en ce qui a trait à la politique de recherche en sciences sociales au Canada, il est d'une importance cruciale que des chercheur(e)s chevronné(e)s soient nommé(e)s au «Conseil». Ainsi, il est important d'examiner qui sont ces vingt-deux personnes et quelles sont leurs qualifications les habilitant à siéger au «Conseil». Comme ce fut mentionné ci-dessus, les membres du «Conseil» sont nommés par le gouvernement. Toutefois, peu ou aucun effort n'est fait pour solliciter des noms de personnes appropriées, provenant des divers corps professionnels, qui nous représentent. Ces personnes sont plutôt nommées sans médiation. On doit ajouter qu'il n'existe pas de règle stipulant que de telles personnes doivent être des chercheur(e)s ou des universitaires. Or, elles proviennent de la «communauté universitaire et des principaux secteurs d'intérêt de la société». En plus des universitaires, des personnes ayant une formation en administration et comptabilité, et en génie, voire même des étudiants, ont été nommés au «Conseil» au fil des années.

Les voies d'accès à la nomination sont variées. Certaines personnes ont fait une contribution remarquable et remarquée à la société canadienne, alors qu'elles assumaient des fonctions de présidence ou de direction d'une organisation nationale du domaine des affaires publiques. Dans d'autres cas, les personnes nommées ont différents types de contacts avec le parti politique au pouvoir. Il y a aussi des personnes dont l'activité universitaire ou d'autres activités suscitent l'attention des politiciens. Par exemple, les politiciens sont probablement plus attentifs aux politologues qu'à tout autre groupe universitaire, et cela peut expliquer leur surreprésentation notoire au «Conseil» depuis sa création. Il faut toutefois ajouter que plusieurs personnes nommées au «Conseil» au fil des ans possédaient des dossiers universitaires impressionnants.

Le tableau 1 fournit une liste détaillée des affiliations disciplinaires des membres nommés au «Conseil» depuis 1978.

Tableau 1
Provenance des membres nommés au Conseil, 1979-1987

Discipline	Nombre de membres au Conseil
Administration	12
Démographie	1
Éducation	4
Génie	2
Histoire	7
Droit	5
Littérature	4
Science politique	10
Sciences économiques	4
Psychologie	4
Service social	2
Sociologie	1
Théologie	1
Total	57

On constate que, depuis sa création, la sociologie n'a eu qu'un représentant au «Conseil». Dans une large mesure, nous avons été exclus de l'organisme qui prend les décisions clés à propos de l'orientation de la politique en recherche sociale au Canada. De tout temps, notre seul représentant

au Conseil fut le Dr Peter Butler qui en est encore membre d'ailleurs. Le professeur Butler a complété son Ph.D. à l'Université de Toronto et a brièvement enseigné à l'Université de Dalhousie, avant d'accepter un poste au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il est présentement conseiller politique senior au conseil exécutif du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

On peut prétendre que trop d'importance est accordée ici à la composition du «Conseil». Néanmoins, il est improbable que les intérêts de recherche des sociologues soient protégés et promus, à moins que les sociologues ne soient adéquatement représenté(e)s au sein de cet organisme. Les membres du «Conseil» sont dans une position décidément avantageuse pour promouvoir non seulement les intérêts de leurs disciplines, mais aussi ceux de leurs universités et de leurs collègues. Il est important que les associations professionnelles savantes au Canada (e.g. ACSALF, CSAA) participent davantage au processus de prise de décision du Conseil, que ce n'est le cas présentement.

Les récentes orientations politiques du Conseil

Les politiques récentes du CRSH furent influencées par les exigences gouvernementales relatives à une plus grande productivité en comptant moins de personnel administratif. En comparaison avec ceux du CRSNG et du CRM, les procédés d'évaluation du CRSH sont trop encombrants et coûteux (du moins aux yeux du gouvernement). En science, en génie et en médecine, plusieurs subventions de recherche sont d'importants octrois visant à maintenir un laboratoire de recherche. Il en résulte que le support à la recherche, plus que ce n'est le cas au CRSH, est basé sur la compétence académique du chercheur(e) plutôt que sur le contenu de son projet de recherche. La question clé fréquemment demandée est: «Qu'a-t-il ou qu'a-t-elle fait avec l'argent que nous lui avons donné l'an dernier?» Le CRSH par contre traite chaque nouveau projet séparément et accorde peu de poids aux réussites passées. Une carrière universitaire remarquable est de peu de pertinence pour l'attribution des fonds au CRSH. Au surplus, les subventions du CRSH sont généralement beaucoup moindres que les grandes sommes requises pour maintenir un laboratoire et son personnel technique. En conséquence, les coûts administratifs du CRSH sont proportionnellement plus élevés que ceux des deux autres conseils, et le CRSH subit des pressions considérables pour ramener son organisation administrative et ses coûts à un niveau équivalents à ceux des autres conseils.

Dans une tentative de réponse à de telles pressions, le CRSH mandate un de ses membres, le Dr Robert Crocker, d'étudier les possibilités de réorganisation de son administration et de ses programmes. Suite au rapport Crocker, le CRSH, cette année, a annulé le programme de bourses de maîtrise, et éliminé celui des bourses de travail libre.

Il s'est aussi produit d'autres changements, moins visibles ceux-là, mais qui néanmoins ont affecté de façon considérable la manière d'évaluer nos demandes de subventions au CRSH. Par exemple, à partir de cette année, les demandes ne doivent pas excéder 3 000 mots de sorte que les frais de photocopie du CRSH soient réduits. Plus encore, les agents de subvention dans le passé étaient en mesure de solliciter autant d'évaluations de la part des pairs qu'ils estimaient que la demande le justifiait. Aujourd'hui on exige qu'ils ne sollicitent pas plus de deux évaluations pour une demande qui n'excède pas 100 000 \$. Comme les personnes appelées à évaluer fréquemment ne répondent pas, ou le font trop tard, le Comité d'attribution fut forcé de prendre cette année des décisions sur des projets en l'absence d'évaluations externes ou sur la base d'une seule évaluation. Pour compliquer les choses, les concours pour subventions sont maintenant réduits de deux à un par année. Le Comité d'attribution des fonds en sociologie se rencontrait auparavant deux fois par année et évaluait approximativement soixante-quinze demandes en quatre jours. Ils ont maintenant à évaluer jusqu'à cent cinquante demandes sans qu'on leur permette de le faire en plus de quatre jours. En bref, la quantité d'informations autorisée dans la demande fut significativement diminuée, la mesure dans laquelle nos projets sont évalués par des universitaires qualifiés dans nos champs de spécialisation a été réduite de façon draconienne ou toute évaluation peut même être inexistante, et le processus d'évaluation des demandes de subvention est devenu beaucoup plus expéditif qu'auparavant, tout cela dans le but d'arriver à une réduction des coûts administratifs. Et fréquemment, la trajectoire de nos carrières dépend de ces décisions.

La ligne limite

Tous ces changements devraient nous inciter, nous sociologues, à nous intéresser plus sérieusement à ce qui se passe au CRSH. Ceci impliquerait à la fois une intervention plus directe au sein du «Conseil» et une tentative d'infléchir les procédures gouvernementales de nomination de ses membres. Il est aussi pertinent de noter que quatre des cinq hauts responsables administratifs du CRSH (le président, le vice-président, le directeur général des programmes, le secrétaire) ont annoncé leur intention de se retirer au cours de cette année, ou l'ont déjà fait. Alors, la conjoncture est particulièrement favorable pour chercher à obtenir et surtout exercer une influence sur la direction administrative quotidienne du CRSH.